RIGOLE RÉGULATRICE DE RULLY ; RIGOLE DE LA THALIE (CANAL DU CENTRE)

Bourgogne-Franche-Comté, Saône-et-Loire
Chagny
bief 24 du versant Saône-Méditerranée



Dossier IA71002221 réalisé en 2012

Auteur(s) : Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement

Historique

Dès 1862, pour améliorer l'alimentation en eau des biefs courts après la tranchée de Chagny, impraticables très vite, on envisage la prolongation de la rigole de la Thalie (Archives nationales, F14 6879 et Archives départementales de Saône-et-Loire, 1695W). Ce projet est rejeté car les riverains s'y opposent. La rigole est faite sous forme de rigole régulatrice des biefs par l'ingénieur Fontaine lors du passage du canal au gabarit Freycinet (Fontaine, Annales des Ponts-et-Chaussées, Les écluses à grande chute du canal du Centre, 1892).

Période(s) principale(s) : 4e quart 19e siècle
Dates : 1888 (daté par source)

Auteur(s) de l'oeuvre :
Antoine Fontaine (ingénieur des Ponts et Chaussées, attribution par source)

Description

A. Fontaine décrit précisément cette rigole dans l'article sur les écluses de grande chute. "La rigole régulatrice de Rully a une longueur de 2384 mètres. Son profil en travers normal présente 1 mètre de largeur au plafond et 1,40 mètre de hauteur verticale au-dessus de ce plafond, avec talus inclinés à 2 degrés de base pour 1 de hauteur. Dans quelques parties où les bords du canal sont couverts de constructions, la rigole a été établie en passages rétrécis. Une partie est à ciel ouvert ; la largeur de la cuvette au plafond est alors réduite à 0 m 80, et les talus sont remplacés par des murs inclinés au 1/5e. Sur d'autres points, les passages ont dû être voûtés ; ils ont 1 mètre de largeur au plafond, entre deux piédroits verticaux. La prise d'eau de la rigole dans le canal se fait par un mur déversoir de 6 mètres de longueur et par une vanne de 1 m 60 de largeur, établie au milieu de ce mur, descendue jusqu'au fond de ce bief et manoeuvré par un cric. Le déversoir, couronné à 0 m 15 en contrebas de la tenue normale du bief, est complété par de petites hausses mobiles, qui permettent de régler facilement le débit jeté dans la rigole. Les hausses s'engagent entre les ailes de supports verticaux, de 0 m 30 de hauteur, scellés dans la plate-bande, et formés de deux fers U accolés. Une passerelle en fer, sur le pertuis, maintient la continuité du halage. [...] Dans ces conditions, le débit maximum de la rigole peut être de deux mètres cubes par seconde. [...] La rigole débouche dans le canal, à l'aval du dernier bief court, par un aqueduc de 2 mètres de largeur et de 3 m 20 de hauteur sous clef.

Sources documentaires

Bibliographie

- **FONTAINE. Note sur Les écluses à grande chute (5, 20 m) du canal du Centre. Annales des Ponts-et-Chaussées, 1892.**
 FONTAINE, Antoine. Note sur Les écluses à grande chute (5, 20 m) du canal du Centre. Annales des Ponts-et-Chaussées, 1892.

Informations complémentaires

- **L'alimentation en eau du canal du Centre :** https://httpcanaux.region-bourgogne.fr/centre/ouvrages-dart/alimentation-en-eau/introduction/

Thématiques : canaux de Bourgogne

Aire d'étude et canton : Bourgogne

Complément de localisation : oeuvre située en partie sur la commune Rully

Hydrographie : canal du Centre, la Thalie

Dénomination : rigole

Parties constituantes non étudiées : déversoir de superficie

© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



Rigole d'alimentation derrière la maison éclusière.
71, Rully, lieudit : bief 26 du versant Saône-Méditerranée

N° de l'illustration : 20137100215NUC4A
Date : 2013
Auteur : Thierry Kuntz
Reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation
© Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine